

Rapport annuel de la commission régionale d'arbitrage Saison 2025/26

Lors de la saison 25-26, d'importants changements de règles de jeu sont entrés en vigueur. La CRA est heureuse de pouvoir dire que ces changements ont été bien compris et appliqués, tant par les équipes que par les arbitres.

La saison 2025-26 en chiffres :

- 70 arbitres dont 19 candidats et 33 arbitres de LR3
- 393 matchs dont :
 - 80 en LR3
 - 152 en LR2
 - 43 en LN1
 - 4 matchs de Mobilier Coupe et 37 matchs de coupe valaisanne
- 561 mandats d'arbitrage couverts
- Plus de 20 candidats arbitres régionaux en formation théorique et seulement 2 échecs à l'examen.

Nous avons rencontré plusieurs difficultés :

- Les 3 dernières saisons ont vu la formation de nombreux jeunes arbitres qui n'ont pas encore l'expérience pour arbitrer la LR2 et LN1. Par conséquent, nous avons manqué de mandats d'arbitrage en LR3 pour ces jeunes arbitres qui n'ont pas obtenu leur cota, et nous avons eu trop de matchs de LR2 pour le nombre d'arbitres qualifiés. Il y a un déséquilibre qui doit être rétabli.
- Plusieurs arbitres ont rencontré des problèmes avec des équipes, et ont dû faire des rapports à la CRA ou sanctionner les équipes.
- Plusieurs arbitres ont donné un tel nombre d'absences en début de saison qu'ils n'ont pas pu obtenir de match

Les points positifs :

- Dans l'ensemble, les déplacements de matchs ont été faits dans les délais prescrits.
- Plusieurs arbitres clubs sont devenus arbitres régionaux, ce qui montre que le système fonctionne dans le cadre de la relève.
- Le nombre d'arbitre total dont nous disposons permet d'abaisser le cota minimal individuel à 5 matchs (contre 8 pour la saison 25-26). Cela repose sur le fait que certains arbitres souhaitent arbitrer plus de matchs. Les convocations se feront donc en fonction de la disponibilité réelle.

Les solutions pour la saison 2026/27 :

- Les arbitres moins expérimentés pourront également être engagés lors de matchs de LR2, et ce aussi en 1er arbitre. Nous demandons donc aux équipes de faire preuve de fair-play, tenant compte du fait que nous pratiquons un volleyball "amateur". Ils ne seront cependant pas engagés pour les matchs de promotion et lors du 2ème tour de M2 groupe de tête (sauf en cas d'indisponibilité des arbitres qualifiés).
- Il sera rappelé aux arbitres que les comportements incorrects ne doivent pas être tolérés, et ce même en présence d'équipes connues à titre personnel. Les arbitres qui ne pensent pas pouvoir se montrer objectifs à ce sujet devront demander à ne pas arbitrer ces équipes.

**Président CRA SVRW
Florian Corboud**